

**Etude et préconisation pour la mise
en place d'une filière
d'assainissement individuel**

**Mise en conformité pour une
habitation**

Département de l'AUDE

Commune de ISSEL

Date	Opérateur	Dossier N° ES.19.011
------	-----------	----------------------

08/02/2019	PC

Création
Nature des modifications

PETITIONNAIRE

Mme et M. DE LA FAGE
Lieu-dit « Terre l'Horte »
11400 ISSEL

BUREAU D'ETUDE

OPALE
ZA La Plaine
11300 Cournanel

Tel : 04 68 69 20 01
Fax : 04 68 20 97 73

Objet de l'étude

L'opération a consisté à réaliser une étude de sol à la parcelle, pour la mise en place d'une filière d'assainissement individuel, dans le cadre d'une mise en conformité pour une habitation sur la commune de ISSEL (11).

L'objectif de cette étude est de définir pour la parcelle étudiée la filière d'assainissement la mieux adaptée pour traiter les eaux usées domestiques conformément à l'arrêté du 07 septembre 2009.

L'étude fera ressortir les caractéristiques essentielles du terrain permettant de juger de l'adéquation de la filière d'assainissement proposée avec l'aptitude du sol de la parcelle concernée.

Par le biais de cette étude, les points suivants seront étudiés :

- l'aptitude du sol au géoassainissement
- Les caractéristiques du site (hydrologie, topographie, conditions de rejet, implantation...)
- La configuration de l'habitation desservie (caractéristiques du logement, extension projetée...)

L'étude permettra de définir le type de filière d'assainissement à mettre en place ainsi que son dimensionnement et son schéma type d'implantation.

Résumé de l'étude

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	Mme et M. DE LA FAGE Lieu-dit « Terre l'Horte » 11400 ISSEL
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation
Adresse du projet	Lieu-dit « Terre l'Horte » 11400 ISSEL
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N° 377 Section A

DESCRIPTIF DE L'HABITAT	
Capacité d'accueil :	7 pièces principales dont 4 chambres 2 bureaux et 1 PP On prendra un nombre d'équivalent habitant de 7 EH pour le dimensionnement de la filière

DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ADAPTEE	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l'utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	<u>Prétraitement :</u> Fosse toutes eaux de 5 m³ (avec pré filtre intégré préconisé) Mise en place d'une aération secondaire avec extracteur éolien. Ventilation primaire conseillée. <u>Filière de traitement :</u> Tranchées d'infiltration surdimensionnées à faible profondeur de 100 ml 5 x (L 20m X l 0.5m)
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la République Française)	Filières agréées Préconisées de 7EH: CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur.
	<u>Mode de dispersion :</u> Sous sol via une conduite d'évacuation type drains de dispersion de 60ml 3 X (L 20m X l 0.5m)
Préconisations ou particularités	- Respect des distances préconisées - Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. - Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la filière d'assainissement. - L'écoulement gravitaire devra être respecté en sortie de traitement. - Ventilation secondaire au niveau du faîtage ou d'un arbre. - Un écoulement gravitaire sera à privilégier dans le cas contraire une pompe de relevage sera à prévoir. - Les eaux pluviales ainsi que le trop-plein de la piscine seront à déviés en dessous du point le plus bas des drains de dispersion à une distance d'au moins 5 mètres.

PIECE 1

DETAIL DE L'ETUDE

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	Mme et M. DE LA FAGE Lieu-dit « Terre l'Horte » 11400 ISSEL
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation
Adresse du projet	Lieu-dit « Terre l'Horte » 11400 ISSEL
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N° 377 Section A

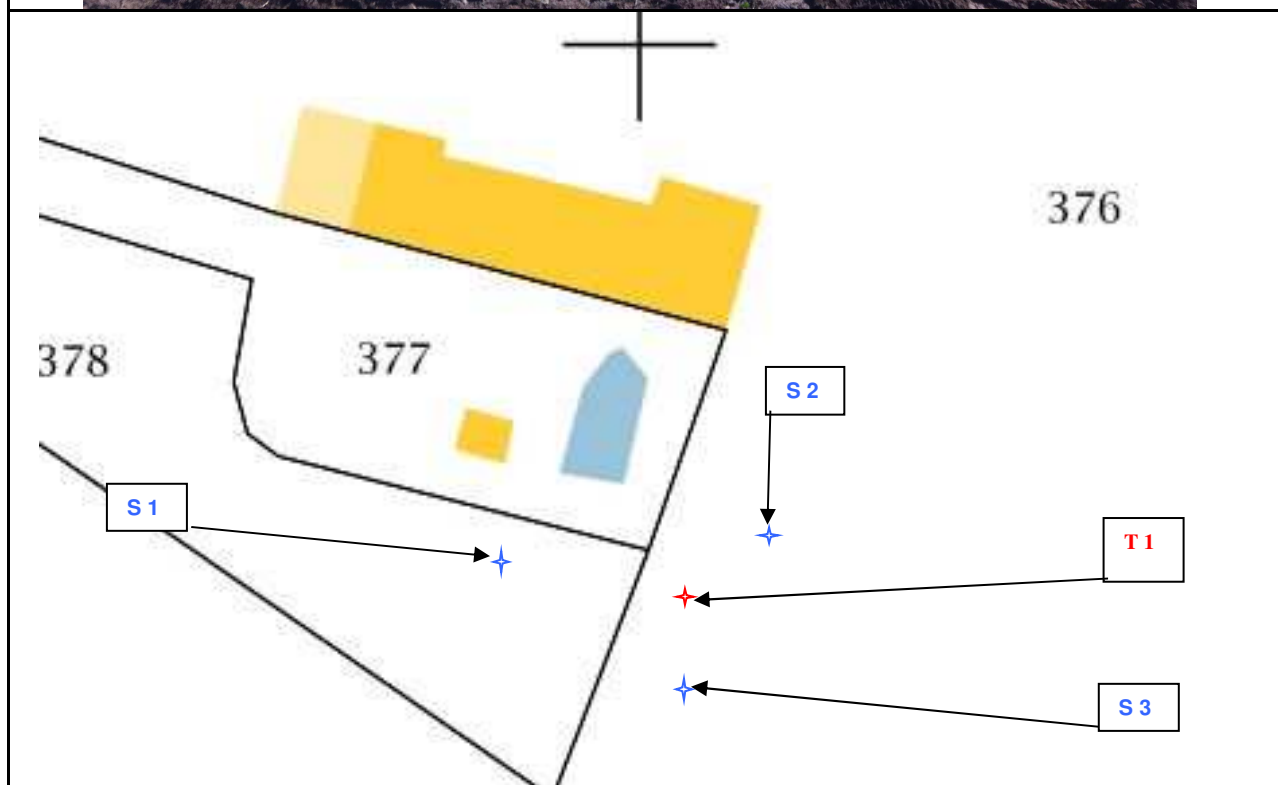
DESCRIPTIF DE L'HABITAT		
Type d'habitats	Principal	
Capacité d'accueil	7	
Type de pièces principales	➤ 4 chambres ➤ 2 bureaux ➤ 1 salle à manger/séjour	
Nombre d'équivalent habitant	On prendra un nombre d'équivalent habitant maximum de 7EH pour le dimensionnement des filières	
Equipements sanitaires (donnés à titre indicatif)	Type	Nombre
	WC	2
	Salle de Bain	2
	Lave-linge	1
	Lave-vaisselle	1

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE ET DU SOL EN PLACE		
Superficie de la parcelle	>1000 m ²	
Alimentation en Eau potable	Raccordement au réseau communal d'eau potable	Oui
	Présence d'un captage, puits, source	Oui
	↳ Utilisé pour la consommation humaine ↳ Distance > à 35m du site prévu pour l'installation de la filière de traitement	Non Oui
Pente globale du terrain	De 0 à 2% sur la zone d'étude	Faible
Contraintes environnementales	Respect des distances par rapport à l'implantation définie pour l'installation de la filière de traitement :	> 5m de l'habitation Oui
		> 3m de toute culture, plantation,... Oui
		> 3m de limite de parcelle Oui
	Superficie disponible pour l'assainissement	>100m ²
	Accessibilité aisée aux ouvrages Si non, celui-ci devra être rendu possible	Oui
Terrain en zone inondable	Non	
Irrigation souterraine de végétaux (non comestibles) possible ?	Non	
Milieu récepteur	Sous-sol	
Végétation	Le parcellaire étudié est actuellement enherbé et bordé d'arbres.	
Résultat des sondages S1, S2 et S3	Parcelle présentant une pente faible sur la zone d'étude. La texture du sol, s'est révélée de nature limono-sableux. Les sondages ont montré un sol suffisamment profond sur le lieu prévu d'implantation. S1 : -1.00m/TN S2 : -1.00m/TN S3 : -1.00m/TN	
Paramètre hydromorphie ↳ Présence d'une circulation à moins de 1.10m ↳ Trace d'hydromorphie ⇒ Si oui – profondeur par rapport au TN		Non
Paramètre substratum ↳ Présence du substratum rocheux ⇒ Si oui, profondeur par rapport au TN		Non
Résultat du test de perméabilité	Paramètre perméabilité ↳ Profondeur du test : ↳ Valeur T1 : mm/h ↳ Classification de l'horizon :	0.60m 19.8 mm/h Sol de perméabilité médiocre
Aptitude du sol en place à l'assainissement individuel :		Moyenne

Parcelle étudiée

Date de l'intervention

08 Février 2019



Conclusion de l'étude de sol

Le test de percolation a révélé la présence d'un sol de perméabilité médiocre.

Les sondages ont montré la présence d'un sol de texture limono-sableux.

Le sol apparaît suffisamment profond sur le lieu prévu d'implantation.

La pente est apparue faible sur la zone prévue d'implantation.

Toutes les sorties de l'habitation devront être collectées par l'ouvrage d'assainissement.

La présence d'un sol de perméabilité médiocre et profond à pente faible, implique la mise en place d'une filière classique de type « Tranchées d'infiltration surdimensionnées à faible profondeur, perpendiculairement à la pente.

Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées. Un accès devra permettre leur entretien.

Respect des distances préconisées.

Un écoulement gravitaire devra être respecté lors de la mise en place des ouvrages, dans le cas contraire une pompe de relevage sera à prévoir.

Les eaux pluviales ainsi que le trop-plein de la piscine seront à dévoté en dessous du point le plus bas des drains de dispersion à une distance d'au moins 5 mètres.

Filière de traitement classique adaptée

Tranchées d'infiltration surdimensionnées à faible profondeur.

Evacuation des eaux usées traitées

Sous-sol

DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l'utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	<u>Prétraitement :</u> Fosse toutes eaux de 5 m³ (avec pré filtre intégré préconisé) Mise en place d'une aération secondaire avec extracteur éolien. Ventilation primaire conseillée. <u>Filière de traitement :</u> Tranchées d'infiltration surdimensionnées à faible profondeur de 100 ml 5 x (L 20m X l 0.5m)
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la République Française)	Filières agréées Préconisées de 7EH: CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur.
	<u>Mode de dispersion :</u> Sous sol via une conduite d'évacuation type drains de dispersion de 60ml 3 X (L 20m X l 0.5m)
Préconisations ou particularités	-Respect des distances préconisées -Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. -Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la filière d'assainissement. -L'écoulement gravitaire devra être respecté en sortie de traitement. -Ventilation secondaire au niveau du faîtage ou d'un arbre. -Un écoulement gravitaire sera à privilégier dans le cas contraire une pompe de relevage sera à prévoir. -Les eaux pluviales ainsi que le trop-plein de la piscine seront à dévoyer en dessous du point le plus bas des drains de dispersion à une distance d'au moins 5 mètres.

PIECE 2

ANNEXES

ANNEXE N°1

Tableau des filières agréées préconisées

Les caractéristiques des filières d'assainissement individuel agréées se trouvent sur le site du gouvernement : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/> dans la rubrique « procédure d'évaluation ».

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
Neve environnement TOPAZE T5	5	2010-003	
SOTRALENTZ ACTIBLOC 2500-2500 SL	4	2010-004	
Bionest BIONEST PE-5	5	2010-005	
EPUR BIOFRANCE F4	5	2010-006	
EPUR BIOFRANCE PLAST F4	5	2010-007	
SEPTODIFFUSEUR SD14	4	2010-008	
SEPTODIFFUSEUR SD22	5	2010-009	
SEPTODIFFUSEUR SD23	5	2010-010	
Phyto plus environnement BIO REACTION SYSTEM	5	2010-011	
Eauclin MONOCUVE Type 6	6	2010-015	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 4EH 4500	3	2010-016	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 5EH 6000	5	2010-017	
Premier tech environnement EPURFLO Maxi CP	5-6-7-8-10-12-14-17	2010-018	X
Premier tech environnement EPURFIX CP	5-7	2010-019	X
Kessel AG INNOCLEAN 4EW	4	2010-020	
Delphin Compact 1 Delphin Water Systems GmbH and Co.KG	4	2010-021	
Abas SIMBIOSE 4EH	4	2010-022	
Kingspan Environmental BIODISK BA5EH	5	2010-023	
Eparco Filtre à Massif de zéolithe	5 à 20	2010-026	X
BIOROCK D5 BIOROCK	5	2010-026 (bis)	
BIOROCK D6 BIOROCK	6	2011-001	
STOC Environnement OXYFILTRE	5	2011-002	
Nassar Techno Group Microstation Modulaire XXS	4	2011-003	
ALIAxis R&D SAS PURESTATION EP600	4	2011-004	
AUTOEPURE 3000 EPUR NATURE	5	2011-005	
KLARO EASY GRAF Distribution SARL	8	2011-006	
TRICEL P6 KMG	1 à 6	2011-006-ext1/ext2- 2011-006-ext3/ext4 - 2011-006-ext5/ext6 - 2011-006-ext9	
TRICEL KMG KILLARNEY PLASTICS	15 à 17	2011-006-ext7/ext8	
TRICEL KMG KILLARNEY PLASTICS Modèles FR17/9000 et FR 17/10000	4 à 6	2011-007	
Assainissement Autonome COMPACT'O ST2	7	2011-008	X
EYVI 07 PTE			

SMVE			
OPUR SUPER COMPACT 3	3	2011-009	
STEPIZEN 1-5 EH	5	2011-010	
EPURALIA ADVISAEN	5	2011-012	
KLÄROFIX 6 UTP UMWELTECHNIK PÖHNL	6	2011-013	

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
DBO EXPERT inc – ENVIRO SEPTIC ES 6EH	6	2011-014	
Sébico SEPTODIFFUSEUR SD	2 à 20	2011-015	X
BIOKUBE (5EH)	5	2011-016	
BIOCLEANER B 4 PP (4EH)	4	2011-017	
EPURFIX CP MC (6EH)	6	2011-018	
PRECOFLO CP (5EH)	5	2011-019	
EPURFLO MINI CP	5 à 10	2011-020	X
EPURFLO MAXI CP	12 à 20	2011-021	
AQUATIRIS PHYTOEPURATION	5	2011-022	
AQUATEC VLF ATF-8EH	8	2011-023	
ABAS SIMBIOSE(4BP-5BP-5BIC)	4 et 5	2011-024	
SIMOP BIOXYMOP 6025/06	6	2012-001	
STATEPUR MAXI CP	5, 6, 7, 8, 10, 12,14 et 17	2012-006	XX
STATEPUR MINI CP et MEGA CP	5, 6, 7, 8, 10, 12, 14,17 et 20	2012-008	X
EPURBA COMPACT	5,10 15 et 20	2012-010	
DBO EXPERT ENVIRO-SEPTIC ES	(5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 20 EH)	2012-011	
STOC ENVIRONNEMENT OXYFILTRE 9 et 17	9 et 17	2012-012	
EPUR NATURE AUTOEPURE	4000 (8EH), 5000 (10EH), 7000 (15EH), 9000 (20EH)	2011-004 - 2011- 004 bis et 2012-013	
BIOROCK D10 BIOROCK	10	2012-014	
EPUR BIOFRANCE ROTO	8, 12, 16, 20	2012-019	
EPUR BIOFRANCE Modèles Bloc	(6, 8, 12, 16, 20 EH)	2012-020	
EPUR BIOFRANCE PLAST	(8, 12, 16, 20 EH)	2012-021	
IFB Environnement Végépure Compact	4 EH à 20 EH	2012-023-ext01-2012-023- ext02- 2012-023-ext03-2012- 023-ext04-2012-023-ext05- 2012-023-ext06-2012-023- ext07- 2012-023-ext08- 2012- 023-ext09-2012-023-ext10- 2012-023-ext11- 2012-023- ext12- 2012-023-ext13- 2012- 023-ext14- 2012-023-ext15- 2012-023-ext16	X
IFB Environnement Végépure ProMS	4 à 20	2012-024	X
EPURFLO MAXI CP	5,6,7,8,10,12,14,17 et 20	2012-026	X
EPURFix Modèles CP	5,6 et 8	2012-027	

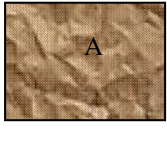
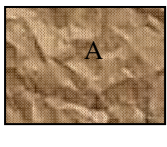
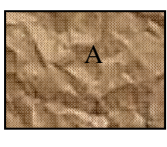
EPURFLO MINI CP et MEGA CP	(5,6,7,8,10) Et (12,14,17,20)	2012-028	X
PRECOFLO Modèles CP	4,5,6,8,10,12,15,18 et 20	2012-029	
SEBICO Microstations Aquameris, Modèles 5 EH, 8 EH et 10 EH : :	5,8 et 10	2012-030, 2012-030-mod01, 2012-030-ext01, 2012-030- ext01-mod01, 2012-030- ext02	
KLARO , Modèles Quick Modèles EASY	(4, 6, 8 EH) (18 EH)	2012-031	
Ouest Environnement Compactodiffuseur à zéolithe	(9 EH)	2012-033	
GECOFLO Modèles CP MC	(3, 5, 7, 10, 15, 20 EH)	2012-034	X
STRATEPUR MAXI CP	(4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-035	X
STRATEPUR MINI CP et MEGA CP	(5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-036	X
STRADAL EPURBA COMPACT	(4, 5, 6, 8, 10, 12, 15, 18, 20 EH)	2012-037	
ALBIXON TP-5EO	5	2012-038	
WPL Limited WPL DIAMOND	5	2012-039	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
KESSEL AG InnoClean PLUS EW6	(6 EH)	2012-041	
KESSEL AG InnoClean PLUS Modeles EW	4,8 et 10	2012-041-2012- 041-ext01- 2012-041-ext02- 2012-041-ext03	
CONDER ENVIRONMENTAL SOLUTIONS CONDER CLEREFLO ASP	8	2012-045	
PREMIER TECH FRANCE KOKOPUR	5 EH et 10 EH	2013-001 et 2013-001 ext001	
ATB France PUROO 6	1 à 6	2013-003	

Certaines filières agréées ci-dessus peuvent engendrer la mise en place d'un poste de relevage permettant une dispersion et/ou un rejet à faible profondeur (alimentation électrique à prévoir).
La mise en place des filières devra tenir compte des prescriptions techniques et des conditions de mise en œuvre du titulaire de l'agrément

ANNEXE N°2

Sondages et test de perméabilité

Profil des Sondages

Terrain naturel 	S1 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : 0.0 à -1.00/TN ⇒ <u>Texture</u> : limono-sableux ⇒ <u>Tassement</u> : Faible ⇒ <u>Cohésion</u> : Faible ⇒ <u>Structure</u> : Grenue ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S2 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : 0.0 à -1.00/TN ⇒ <u>Texture</u> : limono-sableux ⇒ <u>Tassement</u> : Faible ⇒ <u>Cohésion</u> : Faible ⇒ <u>Structure</u> : Grenue ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S3 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : 0.0 à -1.00/TN ⇒ <u>Texture</u> : limono-sableux ⇒ <u>Tassement</u> : Faible ⇒ <u>Cohésion</u> : Faible ⇒ <u>Structure</u> : Grenue ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle

Paramètres déterminant l'aptitude des sols

- Profondeur du substratum rocheux (m) : Non **Bonne**
- Hydromorphie : Non **Bonne**
- Pente du terrain : Entre 0 et 2 % sur la zone d'étude **Faible**

ANNEXE N°3

Arrêté du 07 Septembre 2009

Fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement
non collectif.

ANNEXE N°4

Tableau comparatif Filières